

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 NOVEMBRE 2002 à 20 h

Sous la présidence de M. BRACONNIER Armand

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 14

Présents:

Kutzenhausen	:	MM. FABACHER	- BRACONNIER	- MORI	- WAGNER
(suppléant)					
Lampertsloch	:	MM. STURM	- APPRIL	- URBANY	- Mme
LEMBERGER (Suppléante)					
Lobsann :		MM. KREISS	- MME CHALOPPE	- RUBENTHALER	
Merkwiller-P	:	MM. SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER	
Preuschkorf	:	MM. KENNEL	- BASTIAN		

Invités : MM LOGEL Bernard, HUSSON Guy., Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY,**Excusés :**

MM : WALTER – WEISBECKER – TROG – Mme FISCHER.

M. VONAU Jean-Laurent.

Point 10) Achat de terrains à PREUSCHDORF (Délibération complémentaire) Point rajouté

VU les délibérations du 4 juillet 2000, du 18 octobre 2000 et du 27 juin 2002, il a été décidé d'acheter une bande de terrains de 6 à 8 ml de large, le long du Seltzbach, entre PREUSCHDORF et MERKWILLER.

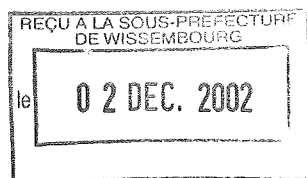
VU la signature des promesses de vente des propriétaires suivants : MM ROESSEL Alfred, MEDER Georges, HERRMANN Georges, SUSS Jean-Louis, CLAUSS Ernest, STRASSER Frédéric et Mme SCHWEMLING Elise, née SCHMITT, Mme WANNER Jacqueline, M. SCHAFFNER André, Mme RINCK Lina et Association Foncière de PREUSCHDORF.

VU la destination de cette bande de terrain pour :

- assurer un tampon de protection entre les terres agricoles et la rivière,
- faciliter l'aménagement, l'entretien et la protection des berges,
- permettre un accès au SDEA pour l'entretien du réseau d'assainissement,
- envisager la création d'une piste cyclable entre PREUSCHDORF et KUTZENHAUSEN.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président :

- à faire réaliser l'arpentage des terrains par Monsieur PETTIKOFFER, expert géomètre à WISSEMBOURG,
- à solliciter l'aide du Département pour ce genre d'opération,
- à procéder à l'acquisition des terrains,
- à signer tous les actes utiles chez Maître MISCHLER,
- et de prendre en charge les frais de NOTAIRE.



Pour copie conforme.

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 25 novembre 2002

Le Président

Armand BRACONNIER

